



IMPÔT SUR LE REVENU FRACTIONNÉ – 2002

Utilisez ce formulaire pour calculer votre impôt sur le revenu fractionné si vous remplissez **toutes** les conditions suivantes :

- vous êtes né en 1985 ou après;
- vous n'avez été un non-résident à aucun moment en 2002;
- votre père ou votre mère a résidé au Canada à une date quelconque en 2002;
- vous avez inclus dans votre déclaration de 2002 un revenu fractionné tel qu'expliqué ci-dessous.

Le revenu fractionné **comprend** les montants suivants :

- **le montant imposable des dividendes** qui proviennent d'actions d'une société (sauf des actions d'une catégorie cotée à une bourse de valeurs visée par règlement et des actions d'une société de placement à capital variable) et que vous avez reçus directement ou par l'intermédiaire d'une société de personnes ou d'une fiducie (autre qu'une fiducie de fonds commun de placement);
- **les avantages conférés à un actionnaire** (sauf ceux provenant d'actions d'une catégorie cotée à une bourse de valeurs visée par règlement) qui vous ont été attribués directement ou par l'intermédiaire d'une société de personnes ou d'une fiducie (autre qu'une fiducie de fonds commun de placement);
- **d'autres revenus** que vous avez reçus d'une société de personnes ou d'une fiducie (autre qu'une fiducie de fonds commun de placement) et qui proviennent de la fourniture de biens ou de services par une société de personnes ou une fiducie à une entreprise ou à l'appui d'une entreprise, si l'une des conditions suivantes s'applique :
 - l'entreprise est exploitée par une personne qui vous était liée à un moment en 2002;
 - l'entreprise est exploitée par une société dont une personne qui vous est liée était un actionnaire déterminé à un moment en 2002;
 - l'entreprise est exploitée par une société professionnelle dont une personne qui vous est liée était un actionnaire à un moment en 2002.

Toutefois, le revenu fractionné **ne comprend pas** le revenu provenant d'un bien dont vous avez hérité de votre père ou votre mère. Excluez également le revenu provenant d'un bien dont vous avez hérité de toute autre personne, si vous étiez inscrit à temps plein à un établissement d'enseignement postsecondaire en 2002 ou si vous avez droit au montant pour personnes handicapées pour 2002.

Remplissez la partie 1 pour calculer votre impôt fédéral sur le revenu fractionné. Remplissez la partie 2 pour calculer votre impôt provincial ou territorial.

Joignez une copie de ce formulaire à votre déclaration.

Partie 1 – Impôt fédéral sur le revenu fractionné

Partie du montant imposable des dividendes décrits ci-dessus qui provient de sociétés canadiennes imposables	6835		1
Tout autre revenu fractionné	+		2
Total du revenu fractionné : ligne 1 plus ligne 2			
Inscrivez ce montant à la ligne 232 de votre déclaration	6836		3
Impôt fédéral sur le revenu fractionné : multipliez le montant de la ligne 3 par 29 %			
Inscrivez ce montant à la ligne 424 de l'annexe 1			4

Remarque : Pour calculer le montant à inscrire à la ligne 417 de l'annexe 1, continuez.

Crédit d'impôt fédéral pour dividendes sur le revenu fractionné : multipliez le montant de la ligne 1 par 13,3333 %	-		5
Ligne 4 moins ligne 5	=		6

Remarque : Si le montant de la ligne 6 dépasse celui de la ligne 13 de l'annexe 1, utilisez le montant de la ligne 6 plutôt que le montant de la ligne 13 de l'annexe 1 lorsque vous calculez l'abattement du Québec remboursable et la surtaxe fédérale sur le revenu gagné à l'extérieur du Canada.

Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu fractionné :

Partie du montant de la ligne 2 qui provient de sources étrangères	6837	X	Montant de la ligne 14 de l'annexe 1		=		7
Total des revenus de sources étrangères	6838			=		8	
Ligne 6 moins ligne 7 (si négatif, inscrivez « 0 »)					=		8

Montant de la ligne 406 de l'annexe 1		9
Montant de la ligne 416 de l'annexe 1		10
Ligne 9 moins ligne 10 (si négatif, inscrivez « 0 »)		11
Inscrivez le montant le plus élevé : ligne 8 ou ligne 11.		
Inscrivez ce montant à la ligne 417 de l'annexe 1		12

Partie 2 – Impôt provincial/territorial à payer par un particulier qui a un revenu fractionné

Impôt provincial/territorial sur le revenu fractionné

Total du revenu fractionné selon la ligne 3 au recto		13
Inscrivez le taux d'impôt de votre province ou territoire selon la colonne 2 du tableau ci-dessous	x	%
Multipliez le montant de la ligne 13 par le taux inscrit à la ligne 14.		
Inscrivez ce montant sur votre formulaire 428, à la ligne indiquée à la colonne 3 du tableau ci-dessous	=	15

Remarque : Pour calculer le montant à inscrire à la ligne 428 de votre déclaration, continuez.

Crédit d'impôt provincial/territorial pour dividendes sur le revenu fractionné

Montant de la ligne 1 au recto		16
Inscrivez le taux du crédit d'impôt pour dividendes de votre province ou territoire selon la colonne 4 du tableau ci-dessous	x	%
Multipliez le montant de la ligne 16 par le taux inscrit à la ligne 17		
Ligne 15 moins ligne 18	=	19

Crédit provincial/territorial pour impôt étranger sur le revenu fractionné

Montant de la ligne 6837 au recto			X	Montant qui s'applique à votre province ou territoire selon la colonne 5 du tableau ci-dessous		20
Montant de la ligne 6838 au recto					=	
Ligne 19 moins ligne 20						21

Inscrivez le montant de la ligne de votre formulaire 428 indiquée à la colonne 6 du tableau ci-dessous

Inscrivez le montant **le plus élevé** : ligne 21 ou ligne 22.
 Inscrivez ce montant à la ligne 428 de votre déclaration

--	--

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6
Province/territoire	Taux de l'impôt	Inscrivez le montant de la ligne 15 à :	Taux du crédit d'impôt pour dividendes	Crédit provincial/territorial pour impôt étranger selon :	Inscrivez à la ligne 22 le montant de :
Terre-Neuve-et-Labrador	18,02 %	la ligne 38 du formulaire NL428	voir Remarque ci-dessous	la ligne 54 du formulaire NL428	la ligne 62 du formulaire NL428
Île-du-Prince-Édouard	16,7 %	la ligne 38 du formulaire PE428	7,7 %	la ligne 66 du formulaire PE428	la ligne 70 du formulaire PE428
Nouvelle-Écosse	16,67 %	la ligne 38 du formulaire NS428	7,7 %	la ligne 50 du formulaire NS428	la ligne 65 du formulaire NS428
Nouveau-Brunswick	17,84 %	la ligne 14 du formulaire NB428	7,6 %	la ligne 25 du formulaire NB428	la ligne 49 du formulaire NB428
Ontario	11,16 %	la ligne 38 du formulaire ON428	5,13 %	la ligne 52 du formulaire ON428	la ligne 68 du formulaire ON428
Manitoba	17,4 %	la ligne 14 du formulaire MB428	5 %	la ligne 44 du formulaire MB428	la ligne 47 du formulaire MB428
Saskatchewan	15,5 %	la ligne 42 du formulaire SK428	8 %	la ligne 52 du formulaire SK428	la ligne 70 du formulaire SK428
Alberta	10 %	la ligne 4 du formulaire AB428	6,4 %	la ligne 42 du formulaire AB428	la ligne 48 du formulaire AB428
Colombie-Britannique	14,7 %	la ligne 38 du formulaire BC428	5,1 %	la ligne 48 du formulaire BC428	la ligne 64 du formulaire BC428
Yukon	12,76 %	la ligne 14 du formulaire YT428	5,9 %	la ligne 30 du formulaire YT428	la ligne 41 du formulaire YT428
Territoires du Nord-Ouest	13,05 %	la ligne 38 du formulaire NT428	6 %	la ligne 48 du formulaire NT428	la ligne 49 du formulaire NT428
Nunavut	11,5 %	la ligne 38 du formulaire NU428	4 %	la ligne 48 du formulaire NU428	la ligne 49 du formulaire NU428

Remarque : Le taux du crédit d'impôt pour les dividendes payés **avant 22 mars 2002** est de 9 % et le taux pour les dividendes payés le **22 mars 2002 ou après** est de 5 %. Si les deux taux s'appliquent, annexe une feuille de travail nous démontrant votre calcul et inscrivez ce montant à la ligne 18.